

Affaires courantes

criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je présente cette pétition au nom de mes électeurs, qui prient le gouvernement de reconnaître la gravité des crimes violents contre la personne et de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je me lève avec plaisir aujourd'hui pour présenter à la Chambre une pétition au nom des premières nations qui dénoncent la détestable TPS.

Bon nombre de ces nations ont signé cette pétition pour demander au gouvernement de prendre des mesures pour corriger les lacunes des lignes directrices et d'apporter des modifications, afin de protéger l'immunité fiscale des premières nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, y compris celle des habitants de réserves qui ne sont pas encore reconnues.

Les premières nations du Canada ne sont pas assujetties aux impôts en vertu d'un droit prévu dans les traités qu'elles ont conclus, et la TPS va à l'encontre de ce droit.

LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre aujourd'hui concernant la sécurité de la navigation sur la côte de la Colombie-Britannique, notamment en ce qui concerne les phares.

Les pétitionnaires invitent le gouvernement, maintenant qu'il a abandonné le programme d'automatisation des phares qui était injustifié, à entreprendre un programme pour moderniser ces phares.

Cette pétition est signée par de nombreux habitants de Port Hardy, en Colombie-Britannique, et elle a donné lieu à des assemblées à Prince Rupert, à Port Hardy, à Campbell River et dans diverses localités le long de la côte sud de la Colombie-Britannique.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'amabilité de citer la question n° 223, marquée d'un astérisque.

Je demande que cette question soit transformée en ordre de dépôt de document. Si vous acceptez, le document sera déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

*Question n° 223—**M. Flis:**

En ce qui concerne la participation du Canada à la foire commerciale qui a eu lieu à Monterrey, au Mexique, en janvier 1992, a) quels en ont été les participants, b) le gouvernement a-t-il payé les billets de certains d'entre eux et, dans l'affirmative, de combien d'entre eux, c) le ministère des Affaires extérieures est-il intervenu dans l'achat et la distribution des billets et, dans l'affirmative, pour quelles raisons, d) quelles sommes ont été consacrées à l'hébergement, au transport aérien, à la surface utile et aux panonceaux, e) le gouvernement a-t-il subventionné les sociétés à but lucratif qui ont participé à la foire et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Boudria: Monsieur le Président, un rappel au Règlement. Vous savez, tout comme le savent tous mes collègues de la Chambre, qu'une question est inscrite au *Feuilleton* en mon nom depuis le mois de septembre. Dans cette question, je demande à voir le compte de frais des sous-ministres.

J'aimerais demander à mon collègue d'en face, étant donné qu'il s'était engagé il y a maintenant quelques semaines à y répondre sous peu, s'il est prêt à le faire aujourd'hui ou demain au plus tard.

M. Cooper: Monsieur le Président, comme vous le savez bien, le député a invoqué le Règlement sur plusieurs questions. Je lui ai promis de vérifier cette réponse et de voir ce que je pourrais faire pour accélérer le processus.

À ce sujet, j'ai demandé à deux ou trois reprises la semaine dernière que la réponse soit préparée et communiquée au député aussi vite que possible. J'espérais pouvoir présenter cette réponse aujourd'hui. Évidemment, je ne suis pas en mesure de le faire et je ne puis m'engager à le faire demain. Je peux lui assurer cependant que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour lui obtenir une réponse aussi vite que possible, car il le mérite.